



Convocation :..... 03.10.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 03.10.2022	(présents..... 6
	(votants..... 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 18H

N° 2022/17

Objet : Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT Paul Sabatier – site de Castres

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe ADNOT, Trésorier principal

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

M. Elyes LAMINE, Directeur de l'école d'ingénieurs ISIS

Mme Sarah PENALBA, Agent en service civique

Délibération n°2022/17

Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT Paul Sabatier – site de Castres

Le Président ayant exposé,

Depuis 2012, le Syndicat Mixte et l'IUT de l'Université Paul Sabatier définissent les objectifs de développement de l'offre de formation et de recherche sur le site de Castres et leurs engagements respectifs, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour les années universitaires allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024.

Cette convention est pluriannuelle, sous réserve des engagements financiers du Syndicat mixte pris annuellement lors du vote par celui-ci de son budget ; l'engagement financier au titre de la première année est précisé dans la convention ; elle fait ensuite l'objet d'avenants annuels pour l'actualiser ou la préciser.

La participation annuelle est versée sur appels de fonds.

Pour l'année universitaire 2021-2022, le montant de la participation s'élève, en sus des prestations directes fournies par le Syndicat mixte, à 145 500 €, à savoir :

- Salaires :	122 000 €
- Déplacements :	10 000 €
- 3 bourses de thèses de 4 500 € :	13 500 €

	145 500 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve le projet Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'IUT Paul Sabatier, site de Castres, joint en annexe à la présente délibération,
- approuve le montant de la participation de 145 500 € pour l'année universitaire 2021-2022,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2022 du Syndicat Mixte, chapitre 65, article 65738,
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires en vue de signer cette convention.

Ensemble délibéré à Castres, le 13 octobre 2022
pour extrait conforme,
Le Président,
Arnaud BOUSQUET

